

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

TABLE DES MATIÈRES

I - Contexte national.....	2
1 - Situation économique en Zone euro et en France : une crise sanitaire inédite entraînant une crise économique et sociale sans précédent en période de paix.....	2
2 - Loi de Finances pour 2021 et Plan de relance.....	5
II - Orientations de la Ville de Caluire et Cuire pour 2021.....	7
1 - Volet financier.....	7
A) Les orientations annuelles.....	7
B) Les orientations pluriannuelles.....	11
C) Structure et gestion de l'encours de dette.....	13
2 - Volet ressources humaines.....	14
A) Structure des effectifs.....	14
B) Dépenses de personnel.....	14
C) Durée effective du travail dans la commune.....	16
D) Evolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour 2021.....	16

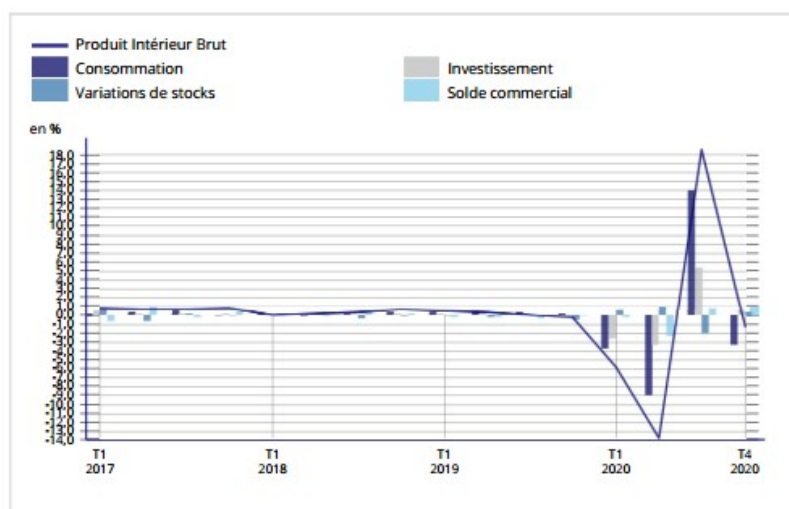
I - CONTEXTE NATIONAL

1 - Situation économique en Zone euro et en France : une crise sanitaire inédite entraînant une crise économique et sociale sans précédent en période de paix

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire de la COVID 19 qui a touché le monde entier dès le début de l'année. Les mesures prises par les différents pays pour essayer de l'endiguer ont eu des impacts forts sur l'activité économique entraînant une chute du PIB dans l'ensemble des pays.

Le continent européen a été particulièrement impacté par cette crise et les institutions européennes ont réagi rapidement en mettant en place un plan de soutien massif pour soutenir et relancer l'économie. Les Etats membres de l'UE se sont ainsi mis d'accord sur un important plan de relance de 750 milliards d'euros en prêts et subventions. Parallèlement, la Banque Centrale Européen (BCE) a également réagi rapidement et significativement en apportant de la liquidité aux banques et en ayant une politique monétaire très accommodante, ce qui se traduit par des taux d'intérêt très bas, permettant aux gouvernements de financer d'importants plans de relance par déficit public.

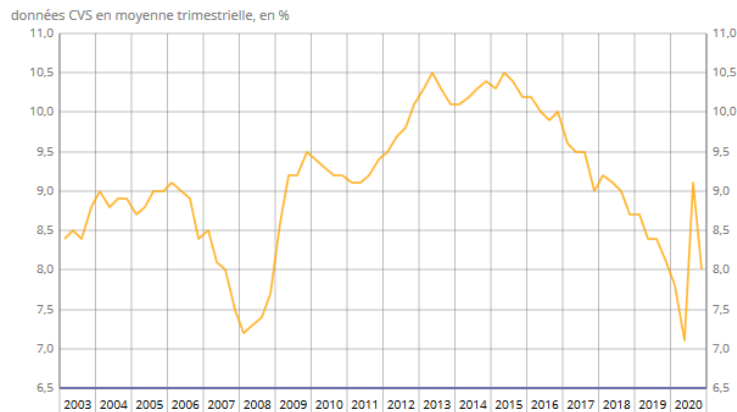
L'économie française a été durement touchée par la pandémie au premier semestre 2020. Après un recul de 5,9 % au 1^{er} trimestre, le PIB a chuté de 13,7 % au 2^{ème} trimestre suite au confinement national instauré au printemps durant deux mois. L'activité économique a ainsi très fortement chuté sur cette période, même si certains secteurs ont été plus fortement touchés que d'autres, comme l'hébergement et la restauration, la fabrication d'équipements de transport (automobile et aéronautique) et les services de transport. Avec l'assouplissement des restrictions en début d'été, l'activité économique a connu un rebond, le troisième trimestre étant marqué par une progression de 18,5 % du PIB, mais qui a été de courte durée. Le deuxième confinement décrété fin octobre suite à l'accélération des contaminations a néanmoins été moins strict mais a pesé sur l'activité économique française en entraînant une nouvelle contraction du PIB de -1,3 %. Au global, la croissance française a chuté de 8,3 % en moyenne sur 2020.



Source : INSEE

L'activité économique en chute a nécessairement des conséquences importantes sur le marché du travail. La destruction massive d'emplois au cours des deux premiers trimestres ne s'est pas traduite immédiatement par une hausse du taux de chômage (tel que mesuré par le Bureau International du Travail – BIT), le nombre de chômeurs se déclarant activement à la recherche d'un emploi ayant diminué. Dès le troisième trimestre, le taux de chômage est parti à la hausse pour atteindre près de 9 %. Le quatrième trimestre est marqué par un repli de ce taux qui passe à 8 % soit un niveau quasi-équivalent à celui du 4^e trimestre 2019 (8,1 %).

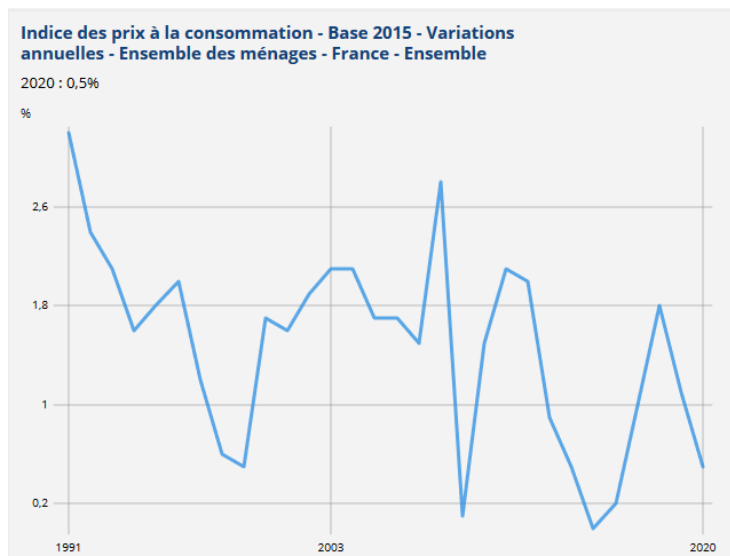
Taux de chômage au sens du BIT (source INSEE)



Afin de soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le gouvernement a adapté dès mars le dispositif d'activité partielle, qui a été largement sollicité. Malgré cela, le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11 % d'ici à la mi-2021, pour diminuer ensuite et atteindre 8 % vers la fin de 2022.

Depuis le début de la pandémie mondiale, l'inflation française a fortement baissé, passant de 1,5 % en janvier 2020 à 0 % en septembre. Cette forte baisse s'explique par l'effondrement des prix de certains biens et services liés à la faiblesse de la demande et notamment de la chute du prix du pétrole.

Au regard de la hausse attendue du chômage, l'inflation devrait rester principalement influencée par les prix du pétrole et rester faible un certain temps. L'inflation française a finalement à peine atteint 0,5 % en moyenne en 2020 et devrait demeurer à 0,7 % en 2021.

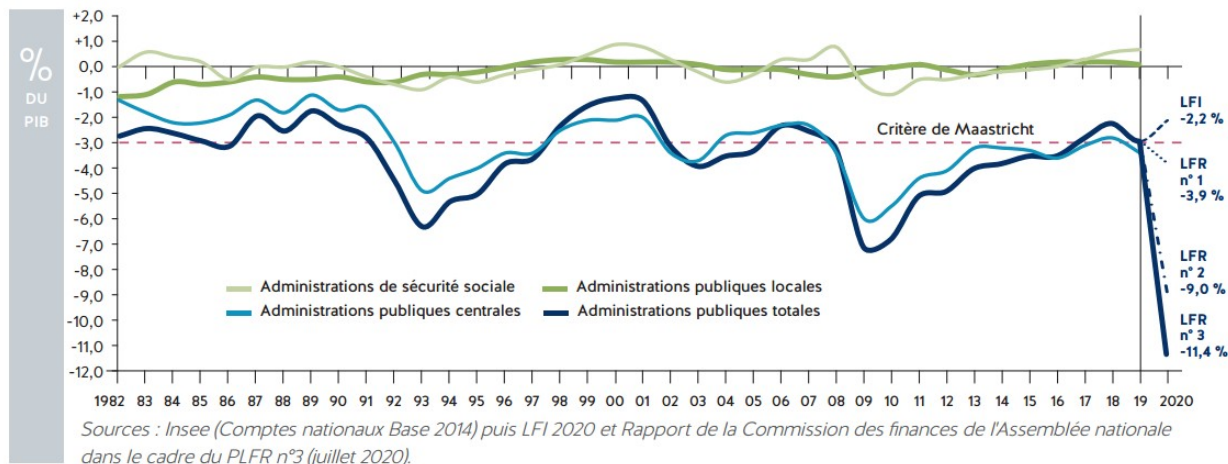


Source : INSEE

Sous le double effet de la baisse de l'activité et d'interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire, le déficit public atteint 11,3 % du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élève à 119,8 % du PIB. Pour 2021, le gouvernement prévoit, dans la Loi de Finances votée le 29 décembre 2020, un déficit public de 8,5 % du PIB et une dette publique de 122,4 % du PIB. Ces chiffres ont été revus à la baisse par rapport au projet de loi initial, au regard des conséquences du nouveau confinement de l'automne.

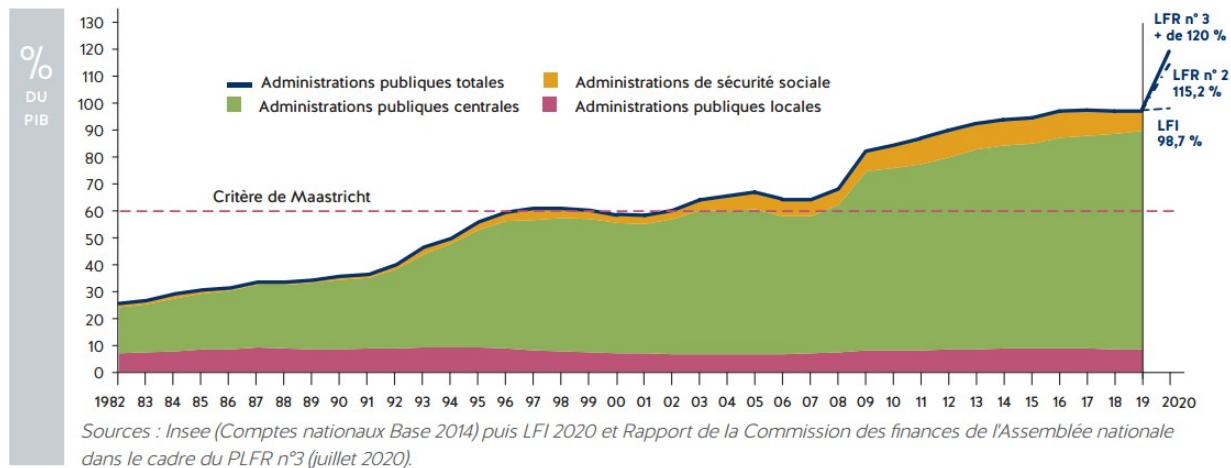
LE DÉFICIT DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

© La Banque Postale Collectivités Locales



LA DETTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

© La Banque Postale Collectivités Locales



2 - Loi de Finances pour 2021 et Plan de relance

Le soutien de l'État à l'économie française passe également par une action en direction des collectivités locales. En effet, les entités locales sont fortement touchées dans leurs finances par la crise, mais elles sont aussi et surtout des acteurs essentiels de la relance économique. Ainsi, elles sont à l'origine de plus de la moitié de l'investissement public. L'enjeu pour l'État est donc de favoriser la reprise économique par l'investissement et parallèlement d'orienter cette reprise vers les enjeux majeurs que sont la transition énergétique et écologique, les nouvelles mobilités, la santé et le sport et plus généralement l'investissement au service des acteurs économiques locaux, de l'équilibre et de l'attractivité des territoires.

Ainsi, le gouvernement a lancé en septembre un **Plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards** financé à hauteur de 40 milliards par l'Europe selon trois axes :

- Compétitivité et innovation avec une enveloppe de 34 milliards ;
- Transition écologique et environnementale avec une enveloppe de 30 milliards ;
- Cohésion sociale et territoriale avec une enveloppe de 36 milliards.

De nombreux projets lancés et/ou envisagés par la Ville de Caluire peuvent entrer dans ces orientations, qui sont largement partagées. Elle se structure pour répondre aux mieux à ces opportunités de financement afin de participer activement à la relance de notre économie.

Parallèlement, la **Loi de Finances pour 2021 votée le 29 décembre 2020** prévoit des mesures spécifiques liées à la conjoncture actuelle, avec pour certaines des effets de bord sur le secteur public local. Au-delà de cela, les mesures proposées dans cette Loi de Finances sont dans la continuité des lois précédentes, en matière de dotations d'État, de réformes fiscales et dans ses objectifs de simplification administrative.

Les principales dispositions de la Loi de Finances pour 2021 concernant les concours de l'État sont les suivantes :

- le montant global affecté par l'État à la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est stable, à périmètre constant. Néanmoins, la DGF forfaitaire des collectivités, et notamment des communes, va continuer à baisser dans une moindre mesure pour financer l'enveloppe normée des dotations versées par l'État aux collectivités locales (hausse des dotations de péréquation notamment). Ce mécanisme est le même que celui appliqué l'année dernière. Pour Caluire et Cuire, cela implique une baisse estimée à 100 K€ ;
- l'enveloppe du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) progresse parallèlement au regain d'investissement du secteur local, sans évolution du taux qui est calé sur le taux de la TVA. Pour 2021, il est prévu une croissance de l'enveloppe de 9,1 % grâce à une bonne reprise de l'investissement local depuis 2017. Il est à noter que les dépenses de fonctionnement correspondant à la fourniture de prestations de solution informatique deviennent éligibles au FCTVA ;
NB : il est prévu une application progressive de l'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA dès 2021 pour les collectivités qui perçoivent le FCTVA l'année même. Pour les collectivités comme Caluire et Cuire, qui perçoivent le FCTVA en N+2 (décalage de deux ans par rapport à la dépense réalisée), cette mesure interviendra en 2023. Elle a pour objectif de simplifier cette démarche annuelle.
- le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) est plafonné à son niveau de 2017, soit 1 milliard d'euros ;

- la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) mise en place depuis 2016 dans un contexte de réduction des dotations, est pérennisée et stabilisée à son niveau de l'année précédente soit 570 M€. Ce montant de DSIL « classique » vient s'ajouter au montant exceptionnel prévu dans le Plan de relance.

Il y a donc peu de modifications à noter sur les concours de l'État en faveur des collectivités locales en 2021.

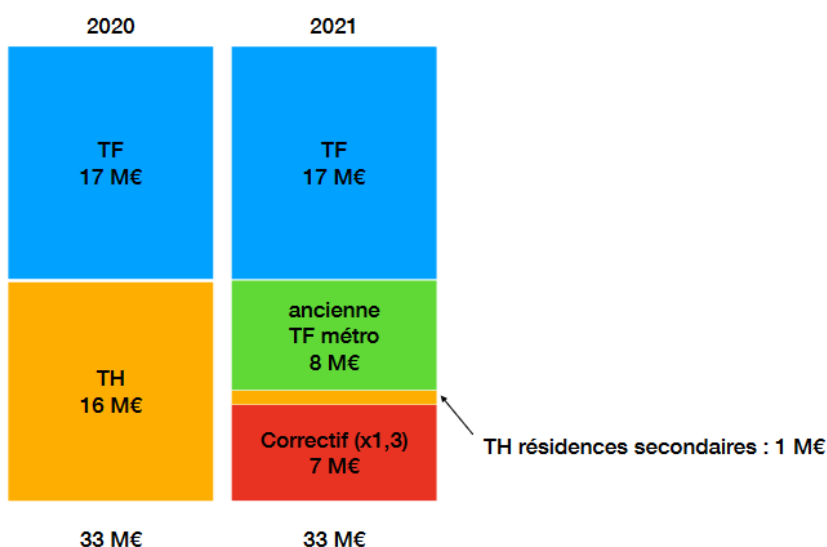
En matière fiscale, la Loi de Finances pour 2021 apporte des modifications importantes, pour certaines déjà connues et pour d'autres en lien avec le contexte économique et en faveur des entreprises.

- La mise en œuvre de la réforme de la Taxe d'Habitation et les modalités de compensation pour les collectivités locales**

Les contribuables dont le revenu fiscal était inférieur à un plafond fixé, correspondant à **80 % des foyers sur le territoire national, ont vu leur imposition à la TH pour leur résidence principale réduite à 0 dès 2020**. Pour les autres contribuables, l'année 2021 est le début de la suppression progressive de cette taxe avec un abattement de 30 % puis de 65 % en 2022 et de 100 % en 2023, disposition confirmée par la Loi de Finances pour 2021. Ainsi, **en 2023, tous les contribuables à la TH au titre de leur résidence principale verront leur imposition supprimée**.

La commune, à compter de cette année, ne percevra plus de produit lié à la TH au titre des résidences principales. Seul celui, minime pour la Ville de Caluire et Cuire, perçu au titre des résidences secondaires perdurera. La compensation de cette perte de recettes fiscales pour la commune se fera par un transfert du produit de taxe sur le foncier bâti de l'ex-Département du Rhône (part majoritaire de la TF de la Métropole) vers la commune, avec une neutralité pour le contribuable local à la Taxe Foncière. Ainsi, le taux de Taxe sur le Foncier Bâti correspondant à l'ex-Département du Rhône appliqué sur le territoire communal reviendra à la commune et non plus à la Métropole qui recevra en contrepartie un pourcentage de TVA en provenance de l'État.

Impact pour la Ville de la réforme de la TH



Afin de neutraliser ces transferts de taxe foncière, l'État a créé un coefficient correctif qui sera différent dans chaque commune au regard du montant de la perte de produit de taxe d'habitation

et du produit de taxe foncière départementale reçu en contrepartie. Pour les Départements (au titre de la taxe foncière transférée) et les structures intercommunales (au titre de la taxe d'habitation supprimée), l'État va leur concéder une fraction de la TVA nationale.

- Maintien de la **revalorisation forfaitaire des bases de taxe foncière** basée sur l'évolution réelle de l'inflation de novembre 2019 à novembre 2020 soit **0,2 % pour les habitations**. Pour les bases de taxe foncière bâti économique, il en est tout autre car elles sont liées aux prix du marché.
- Des **mesures fiscales en faveur des entreprises** dans le cadre du plan de relance ayant des impacts sur les produits perçus par les collectivités locales :
 - Une modification de la méthode d'évaluation et de revalorisation de la valeur locative des **établissements industriels** afin de **réduire la base d'imposition de ces établissements à la taxe foncière et à la cotisation foncière des entreprises** (CFE). Une compensation de la perte de produit correspondant sera versée par l'État aux collectivités locales.
 - Une **baisse de la cotisation sur la valeur des entreprises** (CVAE) à hauteur de la part affectée aux Régions et un **plafonnement abaissé du montant de la cotisation économique territoriale** (CET) perçue par la Métropole.
 - Une possibilité d'exonérer de contribution économique territoriale (CET) les créations ou extensions d'établissements afin de favoriser les investissements fonciers des entreprises en diminuant leur coût à travers les impôts de production. La délibération est de la compétence de la collectivité qui reçoit cette taxe, à savoir la Métropole.

II - ORIENTATIONS DE LA VILLE DE CALUIRE ET CUIRE POUR 2021

1 - Volet financier

A) Les orientations annuelles

Conformément au Budget Primitif voté, l'année 2020 a été fortement marquée par la crise sanitaire, économique et sociale. Ainsi, la Ville a perdu 1,4 M€ de recettes liées aux services et au domaine avec en premier lieu, les produits liés à la restauration scolaire et à la piscine municipale. Parallèlement, la dynamique des droits de mutation connue ces dernières années a pris fin brutalement, et la Ville a dû absorber une perte de 600 000 €. Ainsi, c'est au global une perte de 2 M€ de recettes dans le budget de la Ville.

La fermeture des équipements municipaux pendant une période plus ou moins longue n'a pas réduit pour autant les charges de fonctionnement de manière substantielle, les équipements devant toujours être entretenus. De plus, la Ville a continué à rémunérer son personnel et a même maintenu la rémunération de ses vacataires sur la période de confinement afin de les soutenir économiquement durant cette période. Parallèlement, pour faire face à la crise sanitaire, la Ville a mis en place des mesures pour ses habitants (distribution de masques notamment), ses usagers (renforcement protocole sanitaire dans les écoles notamment) et son personnel (développement du télétravail notamment) qui ont engendré une hausse des dépenses

nécessaires. Enfin, elle a été mobilisée pour soutenir le commerce local et son territoire par diverses actions. La Ville a dû ainsi faire face à des dépenses exceptionnelles.

Au global, entre baisse des recettes et hausse des dépenses, l'impact de la crise sur les finances de la Ville s'établit à 3,2 M€.

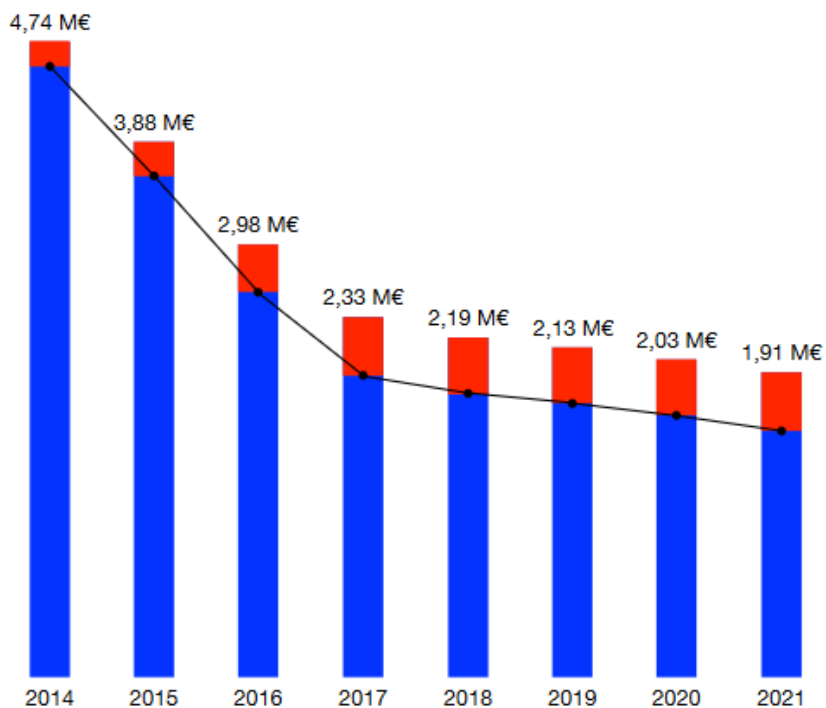
Le BP 2020 a donc bien été un budget de crise. Le BP 2021 se veut être un budget de relance.

Perspectives en matière de recettes de fonctionnement

Cette année encore, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) forfaitaire de la Ville de Caluire et Cuire pour 2020 est attendue en baisse. Cette nouvelle diminution estimée à 100 K€ est intégralement liée à la participation de la Ville au financement de l'enveloppe globale des concours de l'État aux collectivités locales comme cela est le cas depuis plusieurs années.

Concernant le FPIC, le reversement au titre de 2021 devrait être stable, ce qui représente toutefois une enveloppe de 460 K€.

Evolution consolidée de la DGF et du FPIC pour la Ville de Caluire et Cuire



Entre 2014 et 2021, la baisse de la DGF conjuguée à la montée en puissance du FPIC a engendré une perte pour la Ville de 2,8 M€, montant qui est venu impacter directement l'épargne brute dégagée par la Ville de Caluire et Cuire sur sa section de fonctionnement. En cumulé, cela représente **une perte sèche pour la Ville de près de 16 M€** au cours de ces 8 dernières années.

Cette recette a particulièrement manqué à la Ville en 2020 pour lui permettre d'absorber les conséquences financières de la crise sanitaire, économique et sociale.

Durant ces dernières années, la Ville a pu toutefois compter sur la dynamique de ses bases fiscales et des droits de mutation liée à l'attractivité de son territoire et de son cadre de vie pour équilibrer son budget et maintenir la qualité de son service public à la population. Cependant, en 2021, **les droits de mutation sont encore attendus en baisse** par rapport au montant perçu en 2020, poursuite des effets en décalé du ralentissement des transactions immobilières sur son territoire au cours de l'année précédente. Le niveau de cette recette reste toutefois toujours difficile à appréhender, particulièrement dans le contexte actuel.

Parallèlement, avec la réforme de la taxe d'habitation, la Ville ne perçoit plus de produit de taxe d'habitation sur les résidences principales, qui représentaient 95 % des bases imposables à cette taxe. Elle devient donc totalement dépendante de la dynamique des bases de foncier bâti qui devient la seule recette de fiscalité directe perçue par la commune sur son territoire. La revalorisation forfaitaire des bases de foncier bâti des ménages s'établit à 0,2 % pour 2021 comme expliqué précédemment, alors que les bases de foncier bâti économique sont plutôt attendues en régression dans le contexte actuel. Ainsi, la **Ville s'attend globalement à une stabilité du produit de la fiscalité directe et des compensations afférentes, qui représente 70 % de ses recettes de fonctionnement.**

Concernant les recettes issues des services à la population et de l'utilisation du domaine public, le budget 2021 est établi sur l'hypothèse d'un maintien ouvert des principaux services publics notamment les écoles et la restauration scolaire ainsi que les crèches. **Les recettes prévisionnelles sont donc proches de celles budgétées en 2019 pour les services à la famille.** Cependant, le budget 2021 intègre **la fermeture de la piscine durant la première partie de l'année soit une baisse de l'ordre de 100 K€ (-15 %).** Enfin, l'extension du périmètre de stationnement payant à compter du 1^{er} janvier 2021 entraînera une hausse du produit du stationnement et des Forfaits Post-Stationnement (FPS) dont il sera tenu compte dans le Budget Primitif parallèlement aux dépenses correspondantes.

En terme de tarification des services, il a été fait le **choix de ne pas augmenter les tarifs voire même de les diminuer**, comme cela est le cas pour les tarifs des abonnements de stationnement résident. Parallèlement, la Ville a mis en place, au cours du premier trimestre de l'année scolaire 2020-2021, un **mode de calcul du tarif des services péri et extra-scolaire à travers un taux d'effort basé sur le quotient familial de la CAF.** Cette mesure permet de mieux tenir compte de la situation de chaque foyer caluirard, en termes de revenus et de structure des familles, ce qui est particulièrement important en cette période.

Ainsi, sauf reconfinement strict, le produit des services et du domaine devrait progresser légèrement par rapport au BP 2019, année de fonctionnement « normal » des services publics concernés.

Évolutions des relations financières entre la commune et la Métropole de Lyon

Le montant de l'attribution de compensation à verser à la Métropole est stable à hauteur de 2,3 M€. Par ailleurs, la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) reçue de la Métropole est maintenue pour le même montant que celui perçu en 2019 et 2020, soit 0,9 M€.

Il est à noter qu'il était prévu une refonte du calcul de la DSC après le renouvellement du Conseil Métropolitain en 2020. Toutefois, ce travail n'a pas pu être réalisé au regard de la situation sanitaire, économique et sociale, ce qui a entraîné le maintien des montants de la DSC à leur niveau de 2019 sans l'augmentation de l'enveloppe globale distribuée, comme cela était prévu initialement. Ainsi, en 2021, un travail sur la DSC va être réalisé par la Métropole, et nécessitera une attention toute particulière de la Ville au regard des choix qui impacteront nécessairement le montant à percevoir pour les années à venir.

Perspectives en matière de dépenses de fonctionnement

L'année 2021 va être encore marquée par la crise sanitaire, économique et sociale et par une action forte de la municipalité auprès de ses habitants, ses commerçants et ses associations.

Ainsi, le fonctionnement des services doit répondre à des protocoles sanitaires stricts notamment dans le cadre des écoles et des crèches tout en accueillant au mieux ses usagers. Cela nécessite une organisation à revoir régulièrement, plus de personnel ainsi que des moyens et du matériel adaptés. Elle prévoit également de poursuivre son action envers les jeunes citoyens à travers les activités de chantier loisirs proposées par Caluire Jeunes, le service civique communal et les actions d'animations mises en place dans différents quartiers.

Parallèlement, la Ville souhaite maintenir son soutien au secteur économique local par la mise en place d'actions spécifiques qui pourront prendre différentes formes en fonction du contexte et des secteurs touchés.

Ce budget sera également particulièrement engagé dans la démarche déjà lancée par Caluire de « Ville Durable », en orientant ses actions et ses moyens vers le développement durable de son territoire, avec des impacts en investissement comme en fonctionnement (amélioration du tri des déchets, mise en place d'une charte environnementale...). La restauration scolaire sera également impliquée dans cette démarche en conformité avec la Loi Egalim concernant la restauration collective. Cela se traduit par une augmentation des produits bio dans les repas préparés, le remplacement progressif des contenants en plastiques et la poursuite du travail mené par la Ville avec les écoles pour la réduction du gaspillage alimentaire et le traitement des déchets.

Dans le contexte de crise, la Ville se donne les moyens d'intervenir pour accompagner et soutenir le tissu associatif et commercial potentiellement fragilisés. Ainsi, si les charges de gestion courante sont en augmentation, cela correspond à la mobilisation de capacités d'intervention financière, qui seront affectées en fonction des besoins. Pour leur part, les charges à caractère général classiques restent maîtrisées, grâce à la poursuite de la démarche d'optimisation des dépenses de fonctionnement entamée depuis de nombreuses années.

Fière de son tissu associatif dynamique et impliqué, la Ville a conscience des difficultés que risquent de rencontrer ses associations pour poursuivre leur action dans un contexte de reprise progressive interrompue régulièrement durant cette saison. L'enjeu sera de leur permettre de mobiliser leurs adhérents après une année perturbée en termes d'activité. Ainsi, la Ville se laisse la **possibilité dans son budget d'aller au-delà des subventions de fonctionnement** en prévoyant une **enveloppe de subventions exceptionnelles qui pourra être affectée au cours de l'année**. Elle prévoit également de mobiliser certaines associations sur des projets particuliers de soutien sur le plan éducatif, de soutien aux commerces et envers des personnes en difficulté.

En termes de masse salariale, la progression sera limitée à 1 % par rapport au budget précédent. Il intégrera non-seulement l'évolution des charges de personnel liées au Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT) et aux départs à la retraite qui sont prévus en plus grand nombre cette année mais aussi aux conséquences de la crise sanitaire qui perdurent (renfort, intérim, équipement de protection individuelle...), au renforcement de la Police Municipale et aux évolutions réglementaires (poursuite du PPCR - parcours professionnels, carrières et rémunérations, augmentation du SMIC, instauration d'une prime de précarité).

Au final, la Ville a les moyens de soutenir son territoire et ce budget prévoit de pouvoir répondre au mieux à ces besoins avec une proposition de hausse conjoncturelle des charges de fonctionnement assumable financièrement et assumée politiquement. C'est en effet un budget ambitieux pour accompagner et accélérer la reprise d'activité pour notre tissu économique et commercial de proximité.

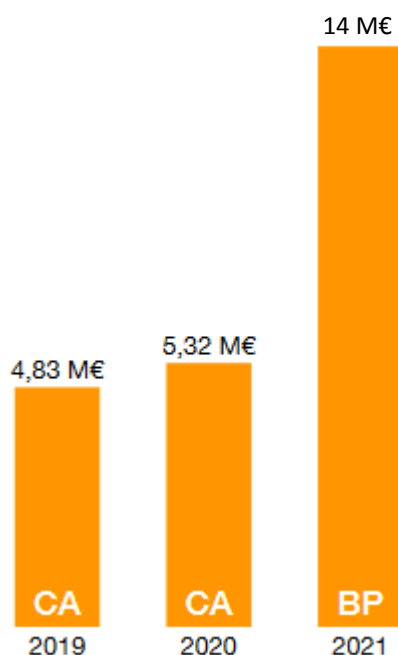
Parallèlement, la Ville peut dégager de l'autofinancement à hauteur de plus de 3,5 M€ pour financer des investissements sur son territoire.

B) Les orientations pluriannuelles

Dans le contexte actuel, les collectivités locales ont un rôle essentiel à jouer sur la relance de l'économie locale et nationale en répondant de manière forte et dynamique aux besoins de leur territoire et aux enjeux environnementaux.

Dans le cadre du BP 2021, les dépenses d'équipement seront ainsi prévues à hauteur de 14 M€, auxquelles vont s'ajouter 1,4 M€ de dépenses d'équipement reportées de 2020. Ces prévisions d'investissement sont nettement plus élevées que les années précédentes. Cela représente ainsi une prévision budgétaire ambitieuse. Elle intègre non seulement la poursuite de projets déjà lancés mais aussi des projets et orientations résultant de cette nouvelle équipe municipale, orientations qui seront poursuivies au cours des années suivantes.

Evolution des dépenses d'équipement de la Ville de Caluire et Cuire



Ce budget s'inscrit dans la poursuite des principales orientations du Plan Pluriannuel d'Investissement de ces dernières années qui sont les suivantes :

- la qualité du patrimoine communal ;
- la sécurité urbaine ;
- les projets urbains et cadre de vie ;
- la stratégie économique et commerciale ;
- la modernisation des moyens des écoles ;
- la performance des moyens généraux de la collectivité.

Ces orientations ont été déclinées à partir du BP 2017 en autorisations de programme avec un phasage en crédits de paiement puis revues chaque année en fonction de l'évolution des projets.

Au regard de leur réalisation sur l'exercice 2020 et de l'évolution des perspectives à venir, elles seront révisées dans le cadre du BP 2021.

Le BP 2021 intégrera notamment :

- l'achèvement des travaux de réhabilitation du bâtiment élémentaire du groupe scolaire de Montessuy, qui aura permis la mise aux normes de ce bâtiment ainsi qu'une amélioration notable de sa performance énergétique.

La fin des travaux de ce bâtiment va permettre de libérer le bâtiment mixte accueillant actuellement les classes élémentaires, bâtiment qui est le socle d'une stratégie patrimoniale plus globale visant à pouvoir rénover progressivement l'ensemble des bâtiments scolaires de la commune.

- l'achèvement des travaux sur le bâtiment occupé par les Anciens Combattants et par le local commercial adjacent ;

- l'accélération de la modernisation de l'éclairage public, enjeu important pour la Ville en termes de sécurité et d'économie d'énergie ;

- l'aménagement d'espaces publics pour une ville toujours plus durable, avec notamment l'aménagement de jardins partagés et les études préalables à la mise en place d'une ferme expérimentale ;

- le développement de la fibre et le renouvellement de caméras afin d'améliorer le système de vidéoprotection présent sur différents sites de la Ville et de permettre la mise en œuvre du Centre de Supervision Urbain (CSU) ;

- la réfection des deux terrains de football de la Terre des Lièvres et de leur éclairage dans une démarche de remise à niveau des équipements sportifs de la Ville et d'amélioration des consommations d'énergie. La piscine municipale sera également concernée par des travaux importants, rendus nécessaire au regard de l'ancienneté de l'équipement.

- la modernisation du parc automobile de la Ville, afin de respecter les nouvelles règles environnementales relatives aux Zones à Faibles Emissions et d'engager la Ville dans une démarche de développement durable avec l'achat de véhicules électriques, quand cela est possible, accompagné de l'installation de bornes de recharge.

Parallèlement, des travaux sont envisagés sur le patrimoine de la Ville (équipements sportifs, groupes scolaires, cimetière et autres bâtiments municipaux) afin d'entretenir notre patrimoine au bénéfice de tous et d'améliorer sa performance énergétique, enjeu important pour les générations à venir. Des crédits sont également prévus pour la poursuite du développement numérique de la Ville au bénéfice des usagers comme des agents de la Ville et de la sécurisation du système informatique.

Depuis plusieurs années, la Ville a mis en place une démarche active de recherche de subventions auprès de différents partenaires. Cette démarche est totalement intégrée au montage et au suivi des projets. Dans le cadre du BP 2021, la Région Auvergne-Rhône-Alpes est fortement présente pour accompagner la Ville dans ses projets avec un montant de subventions prévu de 900 K€ sur deux axes : la rénovation d'équipements sportifs et la sécurisation à travers la vidéoprotection.

Le Plan de relance de l'État prévoit des possibilités de subventions dans différentes thématiques, parmi lesquelles des projets prévus par la Ville peuvent s'inscrire. Elle s'est ainsi organisée pour analyser ces possibilités et monter des dossiers de demandes de subventions en conséquence. Le BP 2021 ne tient pas compte des subventions potentielles liées au Plan de relance mais elles

pourront faire l'objet d'une inscription budgétaire ultérieure.

Enfin, le budget intègre pour 2021 le produit de la vente de terrains à la Terre des Lièvres, ainsi que la vente de biens ou véhicules ne répondant plus aux besoins de la Ville. Ces cessions, qui représentent près de 1 M€, viendront financer les investissements prévus par la Ville.

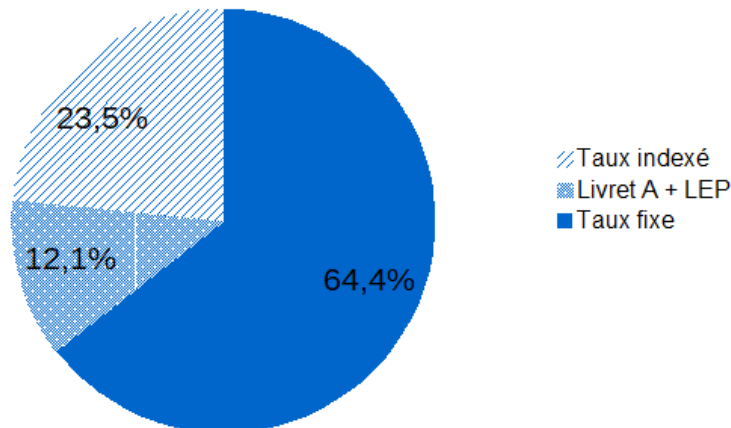
C) Structure et gestion de l'encours de dette

A fin 2020, l'encours de dette de la Ville représente 40,3 M€ contre 44,2 M€ à fin 2019. Durant cette année atypique sur tous les plans, la Ville n'a pas eu besoin d'emprunter pour financer ses investissements, ce qui explique la baisse de l'encours de la dette sur cette période. Cependant, dès 2021, **avec la reprise des investissements nécessaires, la Ville s'ouvre la possibilité d'emprunter 10,26 M€**, soit un niveau d'encours de dette à fin 2021 de l'ordre de 46,5 M€.

Ce niveau d'endettement est tout à fait cohérent au regard des capacités de remboursement de la Ville dans le temps.

Parallèlement, les frais financiers payés par la Ville continuent à diminuer sous l'effet cumulé de la diminution de l'encours de dette et de la baisse des taux d'intérêt. En 2021, ils sont anticipés à hauteur de 1,1 M€ ce qui représente seulement 2,4 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Répartition de l'encours de dette en fonction du taux d'intérêt



Grâce aux contrats à taux indexé contractés, la Ville bénéficie pour près d'un quart de son encours de taux historiquement bas. En effet, les taux indexés sont négatifs depuis mi-2015 et devraient le rester encore quelques années, selon les prévisions actuelles.

De plus, il est à noter que la Ville de Caluire et Cuire a une **dette saine classée 100 % A1 sur la charte de GISSLER**, résultat d'une gestion rigoureuse de l'emprunt depuis de nombreuses années.

2 - Volet ressources humaines

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales régit la présentation du rapport d'orientations budgétaires, notamment les données en matière de politique des ressources humaines.

Doivent donc être présentés les éléments relatifs à la structuration des effectifs, à la rémunération, à l'organisation du temps de travail, ainsi qu'à la politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

A) Structure des effectifs

En termes de structuration des effectifs, la Ville de Caluire et Cuire comptait, au 31 décembre 2020, **568 agents permanents**, soit 0,7 % de plus par rapport à décembre 2019 (4 agents) car nous avons pu cette année 2020 concrétiser des recrutements, notamment à la police municipale et en lien avec l'ilotage sur Saint Clair.

Les effectifs de la Ville de Caluire et Cuire se décomposent de la manière suivante :

- 76 agents de catégorie A (encadrement supérieur) soit 13,3 % ;
- 67 agents de catégorie B (encadrement intermédiaire) soit 11,8 % ;
- 425 agents de catégorie C (agents d'exécution) soit 74,8 %.

Ces chiffres sont comparativement semblables à la moyenne des collectivités territoriales, relevée en 2017.

Les filières qui comptent le plus de personnel sont les filières technique (235), médico-sociale (130) et administrative (126).

A Caluire et Cuire, les femmes représentent **69,54 % des effectifs** des emplois permanents, toute catégorie confondue et tout type d'emploi confondu, (69,5 % en 2019, donc cela reste stable). Au niveau national, les femmes représentent 61 % des emplois permanents (données 2017).

Les effectifs de la Ville de Caluire et Cuire représentent au 31/12/2020, 786 personnes dont 568 permanents et 218 agents non permanents qui travaillent plus particulièrement sur le périscolaire (148 agents) et les remplacements ADS, Caluire Jeunes et Juniors, autres contrats (70 agents).

Les fonctionnaires représentent 453 agents (+1 % par rapport à 2019). La collectivité a en effet stagiarisé 10 agents dont deux réussites au concours. Sur les postes permanents, 8 agents sont titulaires IRCANTEC, 20 agents en CDI suite à la municipalisation des crèches petite enfance et 95 non titulaires sur postes permanents en attente de réussite au concours.

B) Dépenses de personnel

En 2020, la rémunération totale annuelle globale, brute chargée, versée était de : **24 709 056 €** pour un montant budgété de **25 316 000 €**, soit un taux de réalisation de **97,60 %**.

Dont :

- Traitement de base : **14 047 017 €** dont **240 684 €** d'heures complémentaires et supplémentaires (baisse de 4,9 % des heures) ;
- Nouvelle Bonification Indiciaire, IR, SFT : **297 778 €** ;
- Régime indemnitaire et primes : **2 949 832 €** ;
- Charges patronales : **7 414 429 €** soit 30,05 % de la rémunération totale brute chargée ;

- Avantages en nature : **71 766 €** (logement, repas).

Pour 2021, le budget prévisionnel prévoit **25 570 000 €**, soit :

une hausse de 1 % par rapport au BP 2020

Voici précisés les différents éléments à prendre en compte pour l'évolution de la masse salariale pour 2021 :

- le **glissement vieillesse technicité** :

- pour 2021, on estime le GVT positif à environ **0,51 % du budget**, du fait des avancements d'échelon soit **81 000 €** et des avancements de grade et promotions internes pour cette année 2021 qui s'appliqueront au 1er avril 2021 soit 41 agents nommés conformément aux lignes directrices RH délibérées en décembre 2020 soit **60 000 €** ;
- les départs à la retraite génèrent une économie ou GVT négatif d'environ **112 600 €** sur la masse salariale.

- Compte tenu des **évolutions réglementaires** avec la revalorisation du **SMIC** au 1^{er} janvier 2021 qui passe de **10,15 € à 10,25 €** de l'heure soit 1 point d'augmentation ainsi qu'**avec la suite du PPCR** (parcours professionnels, carrières et rémunérations) qui prévoit au 1^{er} janvier 2021 un nouveau reclassement pour les éducateurs de jeunes enfants et la filière sociale, ainsi qu'une revalorisation indiciaire pour la catégorie C, cela représente un coût estimé à **144 000 €** soit une **hausse de 0,58 %**.

- La collectivité doit poursuivre en 2021 le travail sur **le RIFSEEP** (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) prévu par le décret 2014-513 du 20 mai 2014. Cette réforme représente un enjeu important pour la collectivité, elle permettra de valoriser certains postes soumis à des contraintes plus importantes, d'harmoniser les régimes indemnitaires en place, ainsi que de résoudre certaines difficultés de recrutement. Un budget global prévisionnel pour cette réforme est prévu à hauteur de **250 000 €**.

- Le budget 2021 sera impacté par les évolutions de la police municipale avec notamment la mise en place d'une équipe d'îlotiers sur le quartier de Saint Clair à compter de novembre dernier et qui sera complétée d'ici février 2021, le coût supplémentaire est estimé à **140 000 €** sur 2021.

- Par ailleurs, une évolution réglementaire prévue par la loi de transformation de la fonction publique du 9 août 2019 prévoit la mise en œuvre sur 2021 d'une prime de précarité pour tous les contrats de moins d'un an (hors contrats saisonniers) avec le versement comme dans le privé d'une indemnité équivalente à 10 % de la rémunération brute perçue par l'agent sur toute la période de son contrat renouvellement inclus.

Cette prime devrait impacter les nouveaux contrats réalisés en 2021 et qui ne seraient pas renouvelés, un budget estimé à **30 000 €** est provisionné à ce titre.

Des renforts ont été nécessaires sur le second semestre 2020 notamment en entretien pour le respect des protocoles sanitaires contraignants et afin que les équipes soient soutenues. Ainsi des vacataires déjà présents au périscolaire, ont fait des heures d'entretien supplémentaires à raison d'un vacataire par école ainsi que sur les équipements petite enfance. Cette aide a été très appréciée par les équipes et va devoir perdurer sur 2021 soit un coût évalué à **35 000 €** sur l'année.

De plus, une certaine marge reste à conserver car l'année 2020 a été spécifique avec certains services qui ont eu une activité réduite et la poursuite de la crise sur 2021 laisse un certain

nombre d'inconnues, notamment sur l'absentéisme de cette année et les besoins de renforts supplémentaires éventuels.

La crise sanitaire et ses impacts RH sur 2020 :

Les surcoûts générés sont constitués par la nécessité de renfort des services liés aux absences pour maladie ou pour cas contact (intérim petite enfance 41 000 € sur ce second semestre surtout), soit des renforts sur la petite enfance et sur le périscolaire en temps d'entretiens avec des vacataires réalisant plus d'heures (soit environ 20 000 €). La collectivité a par ailleurs souhaité mettre en place la prime pour un montant de 70 500 € pour remercier l'engagement très fort des agents qui a permis la continuité de l'ensemble des services. Ce montant de prime est absorbé en partie par les économies réalisées en termes de tickets restaurant 26 000 €, frais de déplacements 3 000 €, participations aux transports 5 800 € et les remboursements exceptionnels de la CPAM (y compris pour les titulaires suite aux textes) pour indemniser les collectivités dont les agents étaient en autorisation spéciale d'absence pour raison de santé soit 16 650 € à ce jour.

A noter également, que le CNFPT a annulé sa cotisation de novembre et décembre 2020 compte tenu des formations qui n'ont pas pu avoir lieu sur l'année soit une économie de 23 000 €.

Les autres frais générés en RH l'ont été hors masse salariale sur les équipements de protection individuelle mis en place en lien avec la crise sanitaire (blouses en petite enfance, gants, masques...).

Globalement, la collectivité a réussi à maîtriser les coûts sur la masse salariale en redéployant des agents volontaires et impliqués sur les différents besoins des services pour assurer la continuité nécessaire, exemple : masques, colis, soutien des écoles ou de la petite enfance.

C) Durée effective du travail dans la commune

496 agents permanents travaillent à temps complet soit **87,32 %**

34 agents sont à temps partiel choisi soit 5,99 % autorisés par la Ville pour permettre aux agents de mieux concilier leur vie privée et leur vie professionnelle, sous réserve des nécessités de service. Ce chiffre a baissé sur 2020 avec la reprise à temps plein de plusieurs agents.

38 agents sont à temps non complet soit 6,69 % des agents permanents au regard des besoins de la Ville sur des services spécifiques (restauration...).

D) Evolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour 2021

La politique des ressources humaines menée par la Ville de Caluire et Cuire s'inscrit, en 2021, dans la poursuite d'un pilotage des ressources avec :

- un travail mené sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, afin d'anticiper en amont les départs en retraite éventuels et les réorganisations de service à prévoir le cas échéant, afin de stabiliser voire diminuer les effectifs. La crise a semble-t-il poussé plus d'agents à partir à la retraite sur 2021.

Aussi, **en 2021**, l'estimation des départs en retraite est de **18 agents permanents** (contre 15 en 2020) dont 4 agents sont sortis des effectifs au 1^{er} janvier 2021, et dont au moins 15 sont à remplacer à effectif constant, car positionnés sur des missions pour lesquelles des taux réglementaires d'encadrement sont exigés (petite enfance, animation notamment) ou dans des services en direction de la population.

Les chantiers RH de 2021

- **Poursuite de l'amélioration des conditions de travail et de l'accompagnement des agents** qui doit être renforcé dans ce contexte sanitaire difficile :

> le projet des risques psychosociaux se poursuit, l'analyse devrait aboutir courant 2021 à un plan d'actions précis ;

> soutien psychologique aux agents avec ce contexte spécifique (groupe d'analyse de la pratique, ateliers relaxation tous les 15 jours les lundis, permanence téléphonique de la psychologue du travail...) et communication renforcée (Foire aux questions, rencontre hebdomadaire de la Direction Générale) ;

> le télétravail et notamment la Charte spécifique ou le guide agent doivent être approfondis et complétés sur 2021 car cette modalité s'inscrit dans le temps avec les confinements successifs ;

> accompagnement des reclassements professionnels et des entretiens de retours après absence ;

> le développement des formations à destination de l'ensemble des agents, de façon à garder nos agents en bonne santé durablement sur leur poste de travail, mais aussi en leur permettant de développer leurs compétences tout au long de leur carrière, pour favoriser leur épanouissement et leur permettre d'évoluer avec les mutabilités du service public et des besoins exprimés par la population. L'initiative des TRUC² qui prend son essor permet un transfert de compétences en interne grâce aux connaissances et expériences de chacun, cela aboutira à la valorisation de futurs formateurs internes.

- **Un suivi budgétaire renforcé de la masse salariale** sur 2021 doit se poursuivre compte tenu des adaptations permanentes nécessitées par la crise sanitaire afin de maîtriser le budget malgré le contexte. Comme auparavant, la masse salariale et les heures supplémentaires sont communiquées à chaque DGA, afin que cela donne des outils complémentaires de pilotage de chaque périmètre et des coûts induits. Des échanges (délégation, finances et RH) ont ainsi lieu lors des dialogues de gestion, pour anticiper et réadapter les besoins humains en fonction des besoins de la collectivité et des services pour plus d'efficience.

- La réforme du temps de travail qui s'impose avec la loi de transformation de la fonction publique d'août 2019 et doit aboutir cette année à une délibération, va nécessiter beaucoup de concertations et d'échanges avec les services et les représentants du personnel. Elle sera à mener en parallèle avec le RIFSEEP (régime indemnitaire).